

DECRET N°2012-074 du 10 avril 2012

portant ratification des instruments universels adoptés
en 2005 relatifs au terrorisme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2011-39 du 28 décembre 2011 portant autorisation de ratification des instruments universels adoptés en 2005 relatifs au terrorisme ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1 : sont ratifiés, les instruments universels ci-après, relatifs au terrorisme, adoptés en 2005, et dont les textes se trouvent ci-joints :

- la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire adoptée le 13 avril 2005 à New York ;
- l'amendement à la convention sur la protection physique des matières nucléaires adopté à Vienne, le 08 juillet 2005 ;
- le protocole relatif à la convention sur la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime fait à Londres, le 14 octobre 2005 et enfin ;
- le protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates formes fixes situées sur le plateau continental.



Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 avril 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



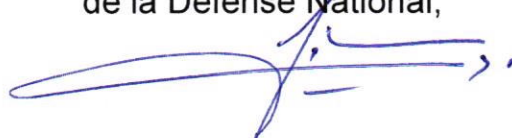
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense National,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,



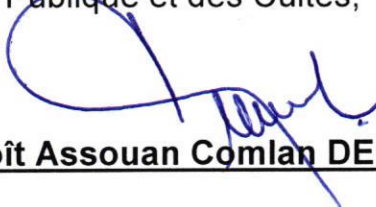
Nassirou BAKO ARIFARI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, Porte-Parole
du Gouvernement,



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes,



Benoît Assouan Comlan DEGLA

Ampliations : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CAGEPPDDDS 4 MECDN 4 MAEIAFBE 4 MISPC 4 GS/MJLDH-PPG 4
AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

